

AR Prefecture

047-214703019-20260331-DELIB17DU310326-DE
Reçu le 03/04/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE
COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Etaient absents : Mme SANDRE Josiane.

Etaient excusés : Mme SANDRE Josiane.

Pouvoirs : Mme SANDRE Josiane a donné pouvoir à Monsieur VIGO Emmanuel

Secrétaires de séance : Mme LE FORT Erika

**DELIBERATION N°17 DU 31 MARS 2026
ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.
Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le règlement de la précédente mandature préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De modifier** l'article 4 afin de fixer le nombre de membre des commissions à 7 pour les commissions suivantes :
- Budget Finances
- Travaux voirie chemins communaux
- Ecole
- Culture sport monde associatif
- **D'adopter** ce nouveau règlement intérieur pour cette mandature

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

Seyches, le 01 avril 2026

Le Maire
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,
Mme LE FORT Erika

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Prefecture de Marmande, et publication

le 03 Avril 2026